



ABBAYE LA PERSEVERANTE - MONTHERON



ABBAYE LA PERSÉVÉRANTE - MONTHERON

Abbé-Président : M. Eric Loup - Place du Motty 25 - 1024 Ecublens - 079.212.67.80

Greffier : M. Roger Vittoz - Ch. de la Plaine 4a - 1055 Froideville - 021.905.48.56

Procès-verbal

Assemblée Générale 2021

PAR CORRESPONDANCE (avec dépouillement le 13.04.21)

Présidence : Eric Loup, Abbé-président

Convocation par courrier aux 98 Persévérants membres de l'Abbaye.

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale 2019
 2. Décès - démissions - exclusions - admissions
 3. Rapport de l'Abbé-Président
 4. Rapport du responsable de la commission de tir
 5. Rapport du Trésorier
 6. Rapports de la Commission de contrôle (exercices 2017-2018 et 2019-2020)
 7. Approbation de la gestion et des comptes, décharge au Trésorier et au Conseil
 9. Fixation des finances d'entrée, de passation, des bonifications et indemnités, des cotisations
 10. Fête 2020/2021.
 11. Propositions individuelles et divers
-

1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale 2019

Le PV de l'AG 2019 était à disposition au téléchargement sur le site de l'Abbaye depuis près de 2 ans en lien sur la première page du site.

***Le PV est accepté
par 50 OUI, 0 NON et 1 ABSTENTION***

2. Décès - démissions - exclusions - admissions

Deux membres, Louis Ramuz et Roger Imhof, nous ont quittés depuis la dernière AG et il leur sera rendu hommage lors de la prochaine assemblée générale en présentiel.

Démission de MM. Jean-Claude Curchod et Daniel Bally, Cugy, au 31.12.2019

Admission de M. Stéphane Leopizzi, Cugy, parrainé par les Persévérants Norbert Bussard et Christian Vaney tous deux de Cugy

***M. Stéphane Leopizzi, Cugy est admis
par 53 OUI, 0 NON et 0 ABSTENTION***

3. Rapport de l'Abbé-Président

Le rapport présidentiel a été envoyé à chacun. Il est annexé à ce PV.

4. Rapport du responsable de la commission de tir

Vu la situation de l'année 2020, aucun tir n'a eu lieu, tout comme en 2019

5. Rapport du Trésorier

Les documents ont été joints au courrier concernant la votation. Chacun a reçu les informations nécessaires. Le rapport est annexé à ce PV.

6. Rapports de la Commission de contrôle (exercices 2017-2018 et 2019-2020)

Les documents ont été joints au courrier concernant la votation. Chacun a reçu les informations nécessaires. Les rapports sont annexés à ce PV.

7. Approbation de la gestion et des comptes, décharge au Trésorier et au Conseil

***Les comptes et la décharge au Conseil ont été approuvés
par 51 OUI, 0 NON et 2 ABSTENTIONS.***

8. Fixation des finances d'entrée, de passation, des bonifications et indemnités, des cotisations

La situation actuelle est maintenue.

9. Elections statutaires :

Vu la situation particulière, le Conseil a proposé de reconduire le Conseil, l'Abbé-président et la commission de contrôle actuels pour un nouvel exercice.

Concernant l'Honorariat, les membres honorés le seront lors de la Fête 2021 et/ou lors de la prochaine assemblée générale en présentiel

10.Fête 2020/2021

Le Conseil ainsi que la Commune et les Persévérants de Froideville sont dans l'expectative quant à l'évolution de la situation. A l'heure actuelle, tout est réservé.

Merci de réserver les dates : samedi 5 et dimanche 6 juin 2021

Le Conseil s'est prononcé en faveur de l'annulation de la Fête 2021 lors de sa réunion du 13 avril 2021. Toutes les parties liées à l'organisation seront averties.

11.Propositions individuelles et divers

Proposition de réflexion du Conseil:

Aujourd'hui, la société civile met l'accent sur l'égalité hommes/femmes. C'est pourquoi le Conseil propose de modifier les statuts afin d'accueillir les femmes comme membres de plein droit. Si cette idée rencontre un écho favorable, le Conseil se chargera d'élaborer une modification des statuts qui serait alors soumise à la discussion et à l'approbation d'une prochaine assemblée générale.

**L'AG 2021 par correspondance accepte la proposition du Conseil
par 48 OUI, 1 NON, 3 ABSTENTIONS et 1 BULLETIN BLANC**

Ainsi le Conseil planchera sur une modification des statuts, modification qui sera soumise à discussion, puis à votation lors d'une prochaine assemblée générale.

Le Conseil se réjouit de l'esprit d'ouverture de l'Abbaye et espère que cela contribuera à rendre la société encore plus populaire.

Bretigny-sur-Morrens, le 13 avril 2021

Abbé - président
Eric Loup

Greffier
Roger Vittoz

Abbaye La Persévérante de Montheron

Rapport de l'Abbé-président

Chers Amis Persévérants,

Quelle triste situation !

À fin 2019-début 2020, votre Conseil avait déjà réservé, préparé ou encore fixé bon nombre de détails pour l'organisation de notre Fête à Froideville en juin dernier. Il avait prévu de vous informer lors de l'Assemblée générale de mars, les comptes avaient été bouclés et la commission de contrôle avait fait son travail et patatras, un satané virus est venu tout ficher en l'air !

Pour les membres, rien n'a donc été vécu pour notre Abbaye en 2020, si ce n'est de payer les cotisations (merci à ceux qui le font rapidement et par virement, merci aux débiteurs de bien vouloir honorer leur facture). C'est pourquoi votre Conseil a décidé de reporter ces cotisations pour 2021. Notre situation financière le permet. Le Conseil a lui tenu séances et travaux, mais a décidé également de réduire de moitié l'indemnité que vous lui avez accordée.

Et maintenant ? Au moment où j'écris ces lignes, c'est encore l'incertitude générale. Nous devons renoncer à tenir notre assemblée générale en présentiel et vous demander de vous exprimer par correspondance. Les mesures strictes prises par les Autorités du Pays ou du Canton risquent bien de perdurer, nous laissant encore dans le doute pour notre Fête reportée en 2021.

En effet, votre Conseil a décidé de reporter la Fête 2020 en 2021, permettant aussi de changer de cycle des 2 ans pour arriver après 2023 à nos commémorations du 175^{ème} anniversaire de notre noble Abbaye en 2025.

Je ne peux donc que vous envoyer encouragements et patience afin de passer cette période si particulière, de tout faire pour rester en bonne santé et de vous réjouir dans l'espoir de pouvoir bientôt nous retrouver pour célébrer notre prochaine rencontre, notre prochain concours de tir et notre prochaine célébration.

Au nom du Conseil, je vous souhaite tout de bon pour ce millésime 2021 qui je l'espère verra une évolution favorable afin de déguster comme il se doit notre vie associative d'ici ... la fin du printemps ?

Avec mes cordiales salutations et vive L'Abbaye La Persévérante de Montheron

Eric Loup
Abbé-président

Abbaye La Persévérante de Montheron

Rapport du Trésorier pour l'exercice 2019-2020

Monsieur le Lieutenant d'Abbé,
Chers Amis Persévérants,

J'aimerais en préambule remercier avec force notre membre d'Honneur Gilbert Staehli qui a passé de nombreuses heures à rechercher écritures, pièces et preuves afin de reconstituer la comptabilité des débiteurs qui avait malheureusement été traitée de manière lacunaire.

La COVID 19 aura laissé notre Abbaye, comme l'ensemble des activités associatives, sans événements en 2020. La situation financière n'a ainsi été que peu modifiée.

Aux produits, les cotisations, seule source de revenu, atteignent le montant de CHF 5'220.-.

Aux charges, mis à part les cotisations aux associations faïtières pour CHF 242.-, le poste le plus important est celui des frais administratifs qui se sont élevés à CHF 3'751.26.

Concernant les charges d'administration, il est à noter que même s'il n'y a pas eu de fête en 2020, le Conseil a tenu des séances, entre autres pour l'organisation de cette Fête 2020, mais a décidé de ne percevoir que le 50% de l'indemnité octroyée par l'assemblée générale.

Finalement les frais financiers pour CHF 97.40 additionnés au montant cité plus haut donnent un total des charges de CHF 3'848.66.

La reprise totale de la comptabilité a conclu, principalement dans les débiteurs, à un apport de CHF 917.15.

Les tables rondes ont été amorties pour CHF 1'000.- et la même somme a été versée au fond du jubilé 175^{ème}.

Le résultat du bouclage fait apparaître un bénéfice de CHF 46.49 qui, ajouté au capital de début d'exercice, portera ce dernier à CHF 35'452.08.

Cugy, le 30 janvier 2021

signé

Eric Loup
Abbé-président & trésorier

Rapports de la commission de contrôle

Rapport des réviseurs des comptes relatif aux comptes annuels de l'association

ABBAYE LA PERSEVERANTE - Montheron

à l'attention de l'assemblée des membres de l'association.

En notre qualité de réviseurs des comptes, nous avons contrôlé la comptabilité et les comptes bisannuels constitués des comptes de bilan et de profits et pertes de l'association « Abbaye La Persévérante de Morrens », pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2019.

La tenue de la comptabilité incombe au comité alors que notre fonction est de contrôler et d'évaluer cette dernière. Compte tenu des examens effectués par sondages, nous confirmons :

- que les soldes des comptes du bilan sont justifiés, sous réserve de l'encaissement de tous les débiteurs et du contrôle des stocks;
- que sur la base des encaissements réalisés en 2019 et en 2020, aucune provision pour pertes n'a été créée. Sur la base du suivi des encaissements des cotisations arriérées arrêté au jour de notre contrôle, nous estimons qu'une telle provision n'est pas nécessaire ;
- que les justificatifs correspondent à la comptabilité ;
- que la comptabilité, tenue initialement par notre trésorier M. Alexandre Staehli, reprise et bouclée par M. Gilbert Staehli, est tenue correctement et répond aux règles définies par la loi par nos statuts (art. 35).

Sur la base de notre évaluation, la comptabilité et les comptes bisannuels répondant aux dispositions du droit suisse et des statuts, nous recommandons l'adoption de ceux-ci, faisant apparaître :

- pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018, une perte de CHF 1'035.28
- un capital, au 31 décembre 2018 de CHF 35'405.59.

Morrens, le 12 mars 2020.

Les réviseurs :

Gilles Bovay, rapporteur



François Barrat



Annexe : comptes annuels de l'association

Abbaye La Persévérante de Montheron

Rapport de la commission de vérification des comptes pour l'exercice 2019-2020

Monsieur l'Abbé-président,
Chers Amis Persévérants,

La commission de vérification des comptes formée des soussignés François Barrat, rapporteur, Edmond Martin et Tony Giddey, membres, ainsi que Guy Clerc, suppléant, a effectué une révision de comptes pour l'exercice 2019-2020.

Elle a utilisé une méthode innovante vu les circonstances de l'épidémie COVID. En effet, notre Abbé-président qui a officié comme trésorier depuis la démission d'Alexandre Staehli, a mis à disposition toutes les pièces comptables sur une plateforme informatique et ainsi chaque membre de la commission a pu effectuer tous les contrôles habituels.

Ensuite une visio-conférence a permis de faire le point de la situation et rédiger le présent rapport.

La commission relève l'important travail effectué par notre membre d'Honneur Gilbert Staehli afin de remettre de l'ordre dans l'inventaire des débiteurs. Elle le remercie, tout comme le trésorier, pour tout ce labeur qui a pris de nombreuses heures.

Grâce à toutes ces recherches et opérations, la situation est aujourd'hui claire et il faut espérer que tous les débiteurs honoreront leur dette bien que certaines factures ne leur étaient jamais parvenues auparavant.

Nous notons que tous les justificatifs nous ont été présentés, que les écritures correspondent aux pièces et que le solde du compte en banque correspond au relevé. Les tables rondes ont été amorties pour CHF 1'000.- et la même somme a été versée au fond du jubilé 175^{ème}.

Le résultat du bouclage fait apparaître un bénéfice de CHF 46.49 qui aouté au capital de début d'exercice portera ce dernier à CHF 35'452.08.

En conclusion, la commission de contrôle propose à l'assemblée :

- D'adopter les comptes de l'exercice 2019-2020 tels que présentés
- De donner décharge au trésorier et au Conseil pour la gestion
- De prendre acte du mandat et de donner décharge à la commission de contrôle

Cugy, le 7 février 2021

Signé

excusé

signé

excusé

François Barrat
Rapporteur

Edmond Martin
Membre

Tony Giddey
Membre

Guy Clerc
Membre suppléant